

## SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

891

Décision

25 mai 1983

Decisione

AELE - Conférence ministérielle des 2 et 3 juin 1983, Bergen (Norvège); Délégation, instructions

Département de l'économie publique. Proposition du 10 mai 1983 (annexe)
Département des affaires étrangères. Co-rapport du 19 mai 1983 (adhésion)
Département des finances. Co-rapport du 18 mai 1983 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

#### décide:

- 1. D'approuver le rapport soumis et les instructions qu'il contient pour la délégation suisse qui participera à la réunion des Conseils de l'AELE au niveau ministériel à Bergen les 2 et 3 juin 1983.
- 2. De confier la direction de ladite délégation au chef du département de l'économie publique qui se fera accompagner de:

M. l'Ambassadeur C. Sommaruga, Délégué du Conseil fédéral

M. l'Ambassadeur P. Nussbaumer,

M. 1'Ambassadeur C. Jagmetti,

M. le Ministre P.-L. Girard,

M. T. Wernly,

aux accords commerciaux
Ambassade de Suisse, Oslo
Mission suisse auprès des
Communautés européennes,
Bruxelles
Bureau de l'intégration du
DFAE/DFEP
Délégation suisse près
l'AELE et le GATT, Genève.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EVD 14 (GS 5, BAWI 2, BLW 5, IB 2) pour exécution

- EDA 6 pour connaissance

- EFD 9 (GS 7, EZV 2) "

- EFK 2

- FinDel 2 "

Pour extrait conforme: Le secrétaire,

W





# EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Berne, le 10 mai 1983

Distribué

Ne va pas à la presse

Au Conseil fédéral

AELE - Conférence ministérielle des 2 et 3 juin 1983, Bergen (Norvège)

> Les Conseils de l'AELE siégeront au niveau ministériel les 2 et 3 juin 1983 à Bergen sous la présidence du Ministre norvégien du commerce et de la marine marchande, M. A. Skauge. Cette réunion se placera au lendemain de la Conférence ministérielle de l'OCDE et du Sommet de Williamsburg. Aussi les Ministres seront-ils amenés à faire le point à l'issue des discussions entre pays industrialisés qui auront eu lieu en mai et à la veille de l'ouverture d'une nouvelle phase du dialogue avec les autres pays commerçants du monde au sein de la CNUCED. Auparavant, le Comité consultatif de l'AELE aura siégé en présence des Ministres, ce qui aura permis à ces derniers de procéder à un échange de vues avec les représentants des milieux économiques des pays membres sur certaines questions d'actualité. Le Comité mixte AELE-Yougoslavie devrait siéger au niveau ministériel après la réunion de 1'AELE et approuver une déclaration sur les relations AELE-Yougoslavie.

## Questions économiques générales

Les Ministres ne manqueront pas d'examiner la situation des économies des pays membres ainsi que les perspectives qui s'offrent à l'économie mondiale. Ils tiendront évidemment compte dans leurs travaux du résultat des discussions qui auront eu lieu à l'OCDE, au sujet desquelles vous avez reçu une proposition séparée. Aussi est-il prématuré de prévoir les détails de ce débat. Il paraît cependant dès maintenant acquis que les Ministres s'accorderont à reconnaître que, dans nombre de pays, il semble y avoir à moyen terme une possibilité de consolider plus avant les résultats acquis dans la lutte contre l'inflation, tout en initiant une politique visant à renforcer la tendance à une reprise de l'activité. Il conviendrait toutefois aussi de poursuivre, dans certains autres pays, les politiques d'ajustement en cours. Les Ministres voudront certainement également souligner la nécessité d'assurer une meilleure stabilité des taux de change et de veiller à un bon fonctionnement du système financier international. Pour sa part, la délégation suisse défendra, dans cette enceinte aussi, les thèses que notre pays aura fait valoir à Paris à l'OCDE et qui sont exposées en détail dans la proposition mentionnée plus haut.

## Développements en matière de politique commerciale internationale

Les résultats de la Conférence de l'OCDE et du Sommet de Williamsburg seront analysés par les Ministres. Dans ce casci également, il est trop tôt pour donner des précisions sur le tour que prendra la discussion. Toutefois, les Ministres qui représentent des pays moyens et petits, largement dépendants de leur commerce extérieur, voudront certainement réaffirmer tout le prix qu'ils attachent à la défense et à l'amélioration du système international d'échanges ouvert. Dans ce contexte, ils ne manqueront pas d'étudier en commun le "follow up" de la Conférence ministérielle du GATT de novembre 1982.

### Relations AELE-CE

Les Ministres devront se pencher sur certaines questions générales relatives à la poursuite du dialogue avec la

Communauté et sur un point spécifique, à savoir la réponse éventuelle que les pays de l'AELE devraient donner à une résolution du Parlement européen de février 1983. Celui-ci rappelait le rôle commercial important des pays de l'AELE, mettait en valeur l'interdépendance entre les dix-sept pays du système européen de libre-échange et invitait la Commission des Communautés à établir une liste des secteurs dans lesquels un renforcement de la coopération entre la Communauté et l'AELE serait à la fois souhaitable et réalisable. Cette résolution considérait aussi que toute limitation des importations en provenance des pays de l'AELE, sous prétexte de renforcer le marché intérieur, serait malencontreuse et demandait que tout soit mis en oeuvre pour définir dans quels domaines les Etats membres de la Communauté et de l'AELE pourraient poursuivre une démarche politique commune sur les problèmes de portée internationale afin de parler d'une seule voix dans les instances concernées. Cette résolution a été accueillie très favorablement par nos partenaires de l'AELE. Pour sa part, la Suisse se félicite de la plupart des éléments qu'elle contient mais ne peut envisager qu'avec la plus grande circonspection toute tendance visant à établir une politique commune à l'égard de pays tiers. Aussi la délégation suisse ne manquera-t-elle pas d'attirer l'attention de ses partenaires sur ce point et veillera à ce que d'éventuelles initiatives tendant à répondre à cette résolution ne créent pas de précédent fâcheux pour l'avenir. La délégation suisse saisira cette occasion pour sensibiliser ses partenaires à l'importance d'un approfondissement de la coopération au niveau européen dans des domaines non couverts par des accords de libre-échange comme la recherche et la technologie.

## Activités de l'Association

Le Secrétaire général présentera un rapport sur les activités de l'Association depuis la réunion ministérielle de Genève en novembre 1982. Le principal sujet de ce rapport sera constitué par les aides gouvernementales. La délégation suisse rappellera à ses partenaires la nécessité d'appliquer strictement les dispositions de la Convention de Stockholm en la matière et renouvellera, si le besoin s'en fait sentir, sa proposition de rechercher en commun avec la Communauté une solution qui permette d'éviter les subventions aux crédits à l'exportation au sein du système européen de libre-échange.

### Comité consultatif

./.

Le Président fera un rapport sur la 48e réunion qui aura eu lieu en deux parties, la première en mars 1983 à Genève et la seconde à Bergen juste avant l'ouverture de la réunion ministérielle en présence des Ministres. A cette occasion, ceux-ci et leurs interlocuteurs des milieux économiques feront le point de la situation à l'issue de la réunion de l'OCDE d'une part et six mois après la célébration du dixième anniversaire de la signature des accords de libre-échange avec les CE d'autre part.

Réunion du Comité mixte AELE-Yougoslavie au niveau ministériel

Depuis un certain temps, la Yougoslavie cherche à renforcer ses liens avec l'AELE et ses pays membres. En 1981, elle avait proposé la conclusion d'un accord qui aurait dû aboutir à l'instauration du libre-échange entre elle et les Sept. Toutefois, dans cette proposition, elle spécifiait que sa condition de pays en développement et les difficultés économiques qu'elle rencontre l'empêchaient de prévoir dans une première phase tout au moins une réciprocité de sa part. Aussi les pays de l'AELE n'avaient-ils pu donner suite à une telle requête qui n'était pas conforme aux dispositions du GATT en la matière. Soucieux cependant de prouver d'une manière aussi visible que possible leur détermination de poursuivre dans le cadre institutionnel actuel leur coopération avec ce pays européen, les membres de l'AELE ont préparé un projet de Déclaration, ci-joint, qui devrait être approuvé, au cours d'une réunion du Comité mixte AELE-Yougoslavie au niveau

ministériel, juste après la fin de la Conférence de l'AELE. Cette Déclaration devrait servir de programme de travail pour cet organe au cours des prochaines années.

\* \* \*

Vu ce qui précède, le Département fédéral de l'économie publique a l'honneur de

#### proposer:

- 1. D'approuver le rapport qui vous est soumis et les instructions qu'il contient pour la délégation suisse qui participera à la réunion des Conseils de l'AELE au niveau ministériel à Bergen les 2 et 3 juin 1983.
- 2. De confier la direction de ladite délégation au Chef du Département de l'économie publique qui se fera accompagner de :
  - M. l'Ambassadeur C. Sommaruga, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux
  - M. l'Ambassadeur P. Nussbaumer, Ambassade de Suisse, Oslo
  - M. l'Ambassadeur C. Jagmetti, Mission

Mission suisse auprès des Communautés européennes, Bruxelles

M. le Ministre P.-L. Girard,

Bureau de l'intégration du DFAE/DFEP

M. T. Wernly,

Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Lugh

# Pour co-rapport :

- DFAE

(Administration des finances, Direction générale des - DFF douanes)

# Extrait du procès-verbal :

- DFAE

- DFF (Administration des finances, Direction générale des douanes)

- DFEP (Secrétariat général, Office fédéral des affaires économiques extérieures, Office fédéral de l'agriculture, Bureau de l'intégration)